

### **35 - Soutien au projet de développement culturel de la MJC de Palente - Avenant à la convention-cadre**

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur :** Conformément à son Schéma d'Orientation pour la Culture, la Ville de Besançon soutient les initiatives qui favorisent l'accès du plus grand nombre à l'art et à la culture, et prioritairement les publics qui, pour des raisons socioculturelles, sont les plus éloignés de l'offre et des pratiques artistiques et culturelles. Dans ce cadre, elle encourage les projets de développement mis en place par les Maisons de quartier afin de favoriser, dans un rapport de proximité avec les publics de leur quartier, l'expression de soi et l'ouverture à l'autre.

Créée en 1979, l'association Maison des Jeunes et de la Culture de Palente constitue un élément essentiel de la vie sociale et culturelle du quartier de Palente, mais également de la Ville de Besançon et de son agglomération.

La Bibliothèque municipale et la MJC de Palente, concourant à des missions similaires (démocratiser l'accès aux savoirs, former des citoyens actifs et responsables, promouvoir les valeurs humanistes, favoriser l'accès à des pratiques culturelles), entendent poursuivre et accentuer leur partenariat à l'avenir autour de la lecture et de l'expression orale et écrite.

La délégation Culture de la Ville de Besançon souhaite soutenir et accompagner ce projet de développement culturel proposé par la MJC de Palente autour du livre, de la lecture et de l'apprentissage de la langue à travers des actions visant à favoriser l'accès à l'offre culturelle et le développement des pratiques artistiques, des jeunes et des adultes.

Dans ce cadre, la Ville de Besançon propose d'attribuer une subvention de 12 500 € à la MJC de Palente.

Les moyens ainsi alloués permettront de conforter les dispositifs d'animations en direction des publics jeunes dans le cadre d'ateliers, dans des processus de lecture accompagnée et de diffusion artistique.

#### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant 12 500 € en 2011 à la MJC de Palente. En cas d'accord, cette somme sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 41000.

- autoriser l'Adjoint Délégué à signer un avenant à la convention-cadre avec la MJC de Palente portant sur son projet de développement culturel.

**«Mme Catherine GELIN :** Je souhaitais que dans ce rapport on ait un document comme celui qui a été établi pour Grette - Butte - Montrapon. Cela aurait été intéressant de connaître le détail de leur projet et des objectifs de Palente parce que le document présenté est très succinct et flou. Je pense qu'ils ont des projets intéressants, cela aurait été intéressant de les mettre en valeur.

**M. LE MAIRE :** Je suis d'accord. Pour ce document, s'il existe, demandez-le aux services concernés ou adressez-vous à Carine MICHEL ou Yves-Michel DAHOUI qui vous donneront tous les renseignements que vous voulez».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions du Groupe Centre Droit : Mme M. JEANNIN et Mme GELIN), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, Mlle RONZI, M. LEUBA, Mme POISSENOT, M. MONNEUR et Mme MICHEL n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 18 novembre 2011.*